



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 10 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel WAJDA, Maire de Serezin de la Tour.

Date de la convocation : 03/07/2025

Secrétaire de séance : Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle

Présents : Mr WAJDA Daniel, Mme VINCENT-GEORGES sylvie, Mr DOMMARTIN Bertrand, Mme VERDIER Carole, Mme BABE Sandrine, Mme BOURGEAT Stéphanie, Mme DENIS Bernadette, Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle, Mme NOIR Marie-Claude, Mr GABILLON Ludovic, Monsieur JANIN Xavier

Excusés : Mr RIPET Yannick (*procuration Mr GABILLON Ludovic*).

Absents : Mme DIDONE Candy et Mr VELON Sébastien.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 12

Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès-Verbal du 10 juin 2025

- Délibération
- Délibération portant sur une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec SARA DEVELOPPEMENT concernant la démolition du bâtiment existant au niveau du stade et de la construction de vestiaires, de la création d'une salle des associations et de WC publics.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite confier un mandat d'études concernant le projet de **construction des vestiaires, de la salle associative du club de football** situé à Serezin de la Tour.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de confier un mandat d'études à la **Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes – SARA Développement Société Anonyme d'Economie Mixte Locale**, dont le siège social est situé 17, avenue du Bourg – 38081 L'Isle d'Abeau.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de contrat, précisant notamment la décomposition du prix global et forfaitaire fixé à :

- **Montant HT** : 28 225,00 €
- **TVA (20%)** : 5 645,00 €
- **Montant TTC** : 33 870,00 €
- *Trente-trois mille huit cent soixante-dix euros en lettres*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- APPROUVE la passation d'un contrat avec la société **SARA Développement** pour le mandat d'études relative au projet susmentionné ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec **SARA Développement** ;
- AUTORISE également Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et techniques nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

#### COMMISSION SCOLAIRE

**Fresque école :** comme précisé sur le procès-verbal du 10 juin 2025 une société pour réaliser une fresque sur la cour de l'école a été retenue pour un montant de 4200 euros. Le Sou des écoles participera à cette fresque à hauteur de 1000€ et la coopérative scolaire financera pour un montant de 600 euros

Le Conseil Municipal les remercie vivement pour leur participation.

Pour ce projet, une première réunion est prévue le 22 septembre 2025. La fresque devrait être créée du 03 octobre au 12 octobre 2025 en atelier pédagogique.

**Conseil d'école :** le dernier conseil d'école s'est bien passé, un échange a été fait avec les parents délégués sur le règlement intérieur de la cantine et garderie.

**Jeux inclusifs :** La subvention de la région a été accordée, ainsi les devis ont été signés. Une réunion entre les différents acteurs sera programmée en septembre.

**Projet TNE :** la commune est à nouveau éligible pour équiper deux classes de rétroprojecteurs. Le projet peut être subventionné à 50%.

#### COMMISSION BATIMENT

Présentation d'une étude en vue de la réhabilitation de la cure en logement locatif. Cette étude a été financée par le département.

#### COMMISSION VOIRIE

Parking mairie : le traçage du parking de la mairie sera réalisé les 16 et 17 juillet 2025. Aucun véhicule ne pourra rester stationner.

#### QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 02 septembre à 20h00.

#### **Opération tranquillité vacances :**

N'hésitez à vous rendre à la gendarmerie pour déclarer vos dates d'absences cet été, ceci afin que les services puissent patrouiller et surveiller votre domicile. C'est gratuit.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
M. Daniel WAJDA

Le/La secrétaire de séance  
Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle

